



HSST040

Sauveteur Secouriste du Travail

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Intervenir efficacement dans une situation d'accident de travail
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Programme

Le sauvetage-secourisme du travail :

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession, les indicateurs, les maladies professionnelles.
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- Le rôle du SST, dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- La détermination des risques professionnels dans une situation de travail
- La maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Protéger :

- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Repérer des dangers dans une situation de travail.
- Imaginer ce qui pourrait provoquer un accident. Supprimer le danger, isoler le danger ou soustraire la victime du danger.

Examiner :

Examiner la (les) victime(s) avant /et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

Faire alerter ou alerter :

Transmettre les informations nécessaires et suffisantes aux secours en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise.

Secourir : par l'apport de compétences et de mises en situation, le SST sera capable de :
Secourir la ou les victimes de manière appropriée :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

Situations inhérentes aux risques spécifiques

(le cas échéant, le temps nécessaire sera ajouté aux

14 h de formation)

A définir au préalable avec le médecin du travail

Epreuves certificatives définies par l'INRS :

Grille de certification des compétences du SST
INRS de juin 2020.

Bilan de la formation

Fiche d'évaluation de stage

Public

Salariés volontaires. Le nombre de stagiaires ne pourra être inférieur à 4. Le maximum conseillé sera de 10

Accessibilités personnes handicapées

Nos locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, nos formations sont compatibles avec plusieurs handicaps selon études. Nous consulter.

Nombres de participants

4 mini – 10 maxi

Pré-Requis

Aucun

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Durée : 2 jours (14 heures)

Dates : à définir

Horaires : nous contacter

Lieu : nous contacter

Coût : nous consulter

Délai d'accès

Conformément aux dates de notre catalogue inter-entreprises. Pour d'autres formations nous consulter.

Méthodes et moyens pédagogiques

La formation sera portée sur la pédagogie active et participative des candidats. Etudes de cas, apprentissage et situations d'accidents de travail simulées, la formation est essentiellement pratique et proche de l'entreprise.

Modalités d'évaluations

Situations inhérentes aux risques spécifiques, à définir au préalable avec le médecin du travail. Epreuve certificative finale définie sur la grille de certification des compétences du SST INRS de juin 2020

Validation et certification

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (INRS) sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et aura satisfait à l'évaluation continue tout au long de la formation et à l'épreuve certificative finale définie sur la grille de certification des compétences du SST INRS de juin 2020.

Nota : Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et Actualisation de ses Compétences pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation continue plus fréquente. La durée de la session ne peut être inférieure à 7 heures.



POLE FORMATION UIMM – AFPI FC

centres : Belfort – Besançon – Dole – Exincourt – Gevingey – Sochaux- Vesoul

www.formation-industries-fc.fr

IMP11ICA003 - REV F – 22/01/2024